

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 02/756 du 16/8/1982
/MTEC.DGTFP.DFP/22023/07
Portant intégration et nomination de Monsieur
MOULELE Désiré dans les cadres de la catégo-
rie 1, hiérarchie I des Services Techniques
(Cadastré).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :-

D.B.

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article
47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 15/62 du 1.3.62 portant statut général des fonction-
naires;
(/u l'arrêté n° 2087/TF du 21.7.58 fixant le règlement sur la sol-
de des fonctionnaires;
(/u le décret n° 60/90 du 3.3.60 fixant le statut commun des ca-
dres de la catégorie II des Services Techniques;
(/u le décret n° 62/130/TF du 9.5.62 fixant le régime des rémuné-
rations des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/15/TF du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des
diverses catégories des cadres;
(/u le décret n° 62/197/TF du 5.7.62 fixant les catégories et hié-
rarchie des cadres créés par la loi n° 15/62 du 1.3.62 portant statut gé-
néral des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/196/TF du 5.7.62 relatif à la nomination et à
la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;
(/u le décret n° 63/81/TF-24 du 26.3.63 fixant les conditions dans
lesquelles sont effectués des stages probatoires qui doivent subir les fonc-
tionnaires stagiaires, notamment en son article 2 et 3;
(/u le décret n° 67/50/TF-BJ du 24.3.67 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux
nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret n° 62/196/TF du 5.7.62 fixant les échelonnements in-
diciaires des fonctionnaires;
(/u le décret n° 79/154 du 5.4.79 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres;
(/u la Rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret n° 80/644 du 28.
12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérimaires des Membres
du Gouvernement;
(/u la lettre n° 00397/DGTFP-SAF du 5.4. transmettant le dossier
de candidature de l'intéressé;

D E C R E T E :

.../...

ARTICLE 1er :- En application des dispositions du décret n° 60/90 du 3.3.60 sus-visé, Monsieur MOULELE Désiré, né le 4 Mai 1951 à Pointe-Noire, titulaire du Diplôme d'Etat d'Architecture obtenu à l'Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme d'Alger (1978), et intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Cadastre) et nommé au grade d'Ingénieur Stagiaire, indice 712.

ARTICLE 2 :- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre du Tourisme et de l'Environnement.

ARTICLE 3 :- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRZEMVILLE, le 16/8/82

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Tourisme
et de l'Environnement,


Boniface MATINGOU.-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,


Bernard COMBO MATSIK.-


Colonel Louis SYLVAIN-GOM.-

Le Ministre des Finances,


Itihi Ossétoumba LKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC 1
DGTFP.DFP 3
DFP/BST 1
D.B. 3
D.C.F 1
M.TOUR.E. 1
DOSSIER 3
INTERESSE 1
SGCh/BC 2/-